

YUKON

CANADA

Whitehorse, Yukon

ORDER-IN-COUNCIL 2010/ 101

FOREST PROTECTION ACT

Pursuant to section 3 of the *Forest Protection Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1 The appointment of Dan Boyd as a forest supervisor made by O.I.C. 2003/72 is revoked.

2 The member of the public service employed as Assistant Deputy Minister, Protective Services, is appointed as the Forest Supervisor.

Dated at Whitehorse, Yukon,
this 11 June

2010.

YUKON

CANADA

Whitehorse, Yukon

DÉCRET 2010/ 101

LOI SUR LA PROTECTION DES
FORÊTS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 3 de la *Loi sur la protection des forêts*, décrète :

1 La nomination de Dan Boyd, à titre de directeur des forêts, effectuée par le *Décret 2003/72*, est révoquée.

2 Le membre de la fonction publique employé à titre de sous-ministre adjoint de la Direction des services de protection est nommé à titre de directeur des forêts.

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 11 juin

2010.

Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon